



OGEC SAINT CHARLES
2 rue de la Calade
13200 ARLES
04.90.96.07.76
Etablissement Privé Catholique d'Enseignement sous contrat avec l'Etat

CONTRIBUTIONS ANNUELLES DES FAMILLES
2021-2022

	COLLEGE	LYCEE	COMMENTAIRES
1. SCOLARITE			
Participation des familles	774	1243	
Arrhes de réservation-Contribution de scolarité (Avance sur scolarité)	200	200	Droits d'inscription payables chaque année à l'inscription ou à la réinscription, déduit du relevé annuel.
Frais de dossier, frais envois courrier, SMS	115	130	Par enfant scolarisé
Frais pédagogiques	115	100	Enveloppe globale pour achat Cahiers d'activités, revues spécifiques, sorties pédagogiques, pièces de théâtre, café littéraire ...
Solde contribution scolarité	689	1143	
Réduction à partir du 2 ^{ème} enfant -15 %	-116	-186	Réduction applicable à partir du 2 ^{ème} enfant
Réduction à partir du 3 ^{ème} enfant -25 %	-194	-310	Réduction applicable à partir du 3 ^{ème} enfant
2. DEMI-PENSION			
Repas à l'unité	7.60	7.60	Porte-monnaie électronique Charlemagne
Restauration forfait à l'année	790	800	Forfait annuel
3. AUTRE PRESTATION			
Frais Projet de Valorisation	155		Par enfant scolarisé, enveloppe globale pour financement intervenants.
Frais de Projets Lycée : BIA ou Théâtre Préparation Cambridge		170 170	Enveloppe globale pour financement intervenants.
Location casier	10		Encaissée.
Cotisation APEL facultative	25	25	Adhésion facultative (chèque encaissé par l'APEL St Charles)
Cotisation Association Sportive facultative	30	30	Adhésion facultative (chèque encaissé par l'AS St Charles)
Livret de bord ou Carnet de correspondance	15	10	Si remplacement dans l'année

NB : participations annuelles facultatives : APEL, location de casiers, AS, Projets Lycée.

* les séjours pédagogiques et sportifs sont financés à part des frais de projet. Les frais relatifs au projet bilinguisme Euro et Discover sont présentés sur le document en annexe.

Contributions arrêtées au Conseil d'Administration du : 16/07/20

La Présidente de l'OGEC Saint CHARLES